
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption du projet de loi 3 sur les régimes de retraite Jour noir pour les employés municipaux du Québec

Montréal, le jeudi 4 décembre 2014 – Pour la Coalition qui regroupe les employés municipaux syndiqués du Québec, l'adoption ce matin du projet de loi 3 sur les régimes de retraite marque un jour noir. Toutes les craintes des employés se concrétisent. Ce projet de loi nie le droit à la négociation, annule des contrats signés en bonne et due forme, s'attaque aux revenus des retraités et nivelle vers le bas les conditions de retraite des travailleurs du Québec.

Les employés et leurs représentants syndicaux se disent écœurés de la précipitation et de l'absence d'écoute qui ont marqué la démarche du gouvernement libéral. Selon eux, cette loi inique aura de multiples conséquences néfastes dans le monde municipal québécois et, à terme, dans l'ensemble des relations de travail au Québec.

« En résumé, cette nouvelle loi abaisse rétroactivement les conditions des régimes de retraite des employés municipaux retraités et actifs. Pour l'adopter, le gouvernement a grossièrement exagéré les déficits. Il a aussi balayé sous le tapis les nombreuses solutions proposées ou appliquées par les syndicats pour réduire les coûts et les déficits. Au lieu d'améliorer la couverture de tous en bonifiant le Régime de rentes du Québec, il a provoqué la discorde entre les travailleurs qui ont un régime modeste et ceux qui n'en ont pas. En voulant diviser pour régner, il a attisé le mépris et les préjugés envers les employés des services publics », a résumé Marc Ranger, porte-parole de la Coalition syndicale pour la libre négociation.

« C'est une médecine de cheval qui est administrée aux employés municipaux. Quand il a été question de leurs propres régimes de retraite, les élus provinciaux et municipaux ont refusé scandaleusement de goûter à cette même médecine. On sait pourtant que le déficit du régime de retraite pour chaque député est 19 fois plus grand que le déficit pour chaque employé municipal », a-t-il rappelé.

« En fin de compte, tout cela va permettre au gouvernement libéral de couper encore et encore dans les finances des municipalités. Il va aussi laisser les élus municipaux s'arranger avec une crise de longue durée qui commence dans les relations de travail. C'est un gâchis sur toute la ligne », a conclu Marc Ranger.

Les dirigeants de la Coalition rappellent que le projet de loi 3 envenime un climat social déjà tendu après huit mois d'un gouvernement libéral caractérisé par l'absence d'écoute, l'improvisation et la démesure.

La Coalition regroupe plus de 65 000 cols blancs, cols bleus, pompiers, policiers, professionnels et employés de sociétés de transport. Elle représente la quasi-totalité des employés municipaux syndiqués du Québec. Ses revendications sont expliquées sur le site librenego.com

Elle est composée du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et de son Conseil provincial du secteur municipal de même que de son Secteur du transport terrestre, de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de l'Association des pompiers de Montréal, du Regroupement des associations de pompiers du Québec ainsi que du Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ.

- 30 -

SOURCES : Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)
 Conseil provincial du secteur municipal
 Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)
 Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA)
 Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
 Fraternité des policiers et policières de Montréal
 Association des pompiers de Montréal
 Regroupement des associations de pompiers du Québec
 Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ

Renseignements : Sébastien Goulet, communications de la Coalition, 438 882-3756 – sgoulet@scfp.qc.ca